

Procès-verbal de la première séance ordinaire du **conseil provisoire de Laverlochère-Angliers**, tenue à la salle du conseil, situé au 11A rue Principale Sud, Laverlochère, le 9 juillet 2018 à 19 h 30 sous la présidence du maire, Daniel Barrette.

Sont présents: Madame Lyna Pine Pine, mairesse suppléante;  
Monsieur Jacquelin Golenski, conseiller ;  
Monsieur Normand Bergeron, conseiller;  
Madame Cindy Cotten, conseillère;  
Madame Madeleine Frigon, conseillère;  
Monsieur Éric Bergeron, conseiller;  
Monsieur Sébastien Fortier, conseiller

Sont absentes :  
Madame Valérie Lemens-Turgeon, conseillère;  
Madame Marcelle Vilandré, conseillère;

Est également présente: Madame Lyne Bellehumeur, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière.

#### **1.- Ouverture de la séance.**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président qui déclare la séance ouverte. Il est 19 h 30.

#### **2.- Adoption de l'ordre du jour.**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

18-07-179

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Éric Bergeron d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et qu'il demeure ouvert à toute modification.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **3.- Adoption des procès-verbaux du 4 et du 26 juin 2018.**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil provisoire ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux des séances du 4 et du 26 juin 2018,

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil provisoire déclarent avoir pris connaissance des procès-verbaux et de ce fait renoncent à sa lecture ;

18-07-180

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Madeleine Frigon d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 et du 26 juin 2018;

Adopté à l'unanimité des conseillers

**4.- CCU / Dérogations mineures**

**4.1- 2, rue St-Joseph, Laverlochère**

**CONSIDÉRANT QUE** l'abri attaché à la remise dans le coin Nord-Est se situe à 96cm et 97 cm de la ligne de lot alors que la marge de recul prévoit 1m. Une dérogation mineure est requise afin de fixer la marge à une distance variant entre 96 et 97 cm.

**CONSIDÉRANT QU'**un permis de construction a été émis par la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la présence de la remise ne crée pas de préjudice au voisinage

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la dérogation mineure

18-07-181

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Sébastien Fortier, d'accepter la demande de dérogation mineure et de fixer la marge de recul entre 96 et 97 cm de la ligne de lot.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**4.2- 13, rue Principale Sud**

**CONSIDÉRANT QUE** l'excédent de toit empiète de 22 à 23 cm dans l'emprise de la rue Labelle Ouest et que le toit de la galerie avant empiète de 14 cm dans l'emprise de la rue Labelle Ouest, une servitude d'empiètement doit être consentie pour régulariser de façon permanente ces empiètements aériens mineurs.

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété existe depuis longtemps et qu'il n'est pas possible d'éliminer cet empiètement autrement qu'en altérant la propriété;

**CONSIDÉRANT QUE** cet empiètement ne crée aucun préjudice au voisinage;

18-07-182

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Sébastien Fortier,

de consentir ces servitudes d'empiètement aériens pour le toit de la galerie et l'excédent de toit de la maison.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **4.3- Résidence de personnes âgées (Projet ELAN)**

**CONSIDÉRANT QUE** les parties de lot 3 334 933 et partie de lot 3 335 254 situées au coin des rues Arpin Ouest et Des Écoles Sud ont été identifiées pour recevoir l'implantation de la résidence et que ces lots sont dans une zone « espace vert ».

**CONSIDÉRANT QUE** l'implantation de la résidence ne nécessite pas un changement de zonage. Une autorisation visant la permettre l'usage conditionnel pour y implanter une résidence est requise.

**CONSIDÉRANT QUE** la zone « espace vert » ne prévoit pas de marges de recul, que la face sud de la résidence ne comprend pas de fenêtre, que la rue est destinée à rester un cul-de-sac et que l'espace autour de la résidence ne permet pas d'y installer d'autre résidence à cause d'un espace piétonnier réservé et d'un terrain de jeu adjacent.

18-07-183

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Cindy Cotten, d'autoriser l'usage conditionnel pour l'implantation de la résidence et d'accepter l'implantation de la résidence avec les marges de recul telles que décrites au plan soumis.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **5.- Période de questions et demande verbale.**

Le maire donne la parole au public et reçoit les questions de l'assistance.

#### **6.- Revenus**

<b>Dérogation mineure</b>	<b>150.00\$</b>
<b>Location salle</b>	<b>135.00\$</b>
<b>FDT de la MRCT</b>	<b>25 000.00\$</b>
<b>Photocopies</b>	<b>47.48\$</b>
<b>Balayage de rues</b>	<b>900.32\$</b>
<b>Taxes à rec</b>	<b>3 240.13\$</b>
<b>Mutation</b>	<b>4 234.00\$</b>
<b>Foncières</b>	<b>69 509.50\$</b>
<b>Aqueduc</b>	<b>11 670.84\$</b>

<b>Égout</b>	<b>1 690.78\$</b>
<b>Traitement des eaux</b>	<b>6 617.93\$</b>
<b>Mat. Résiduelle</b>	<b>15 066.61\$</b>
<b>Pénalité courus</b>	<b>1.61\$</b>
<b>Intérêts</b>	<b>462.22\$</b>
<b>Annonce journal</b>	<b>10.00\$</b>
<b>Licence et permis</b>	<b>205.00\$</b>
<b>Remb. Imm. Cube</b>	<b>421.53\$</b>
<b>Remb. T4, Relevé 1</b>	<b>855.01\$</b>
<b>Droit carrière et sablière</b>	<b>886.76\$</b>
<b>Balayage de rues</b>	<b>682.06\$</b>
<b>Arrondissement</b>	<b>(0.01) \$</b>
<b>Total:</b>	<b><u>141 786.77\$</u></b>

#### **6.1- Rapport des comptes impayés et déboursés directs :**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil provisoire prend acte de la liste des comptes payés;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil provisoire prend en compte la liste des comptes à payer;

18-07-184

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Madeleine Frigon que les dépenses présentées pour le mois de juin 2018 soient autorisées pour des factures s'élevant à 70 539.87 \$, des paiements effectués durant le mois pour un montant de 48 304.32 \$ consignés au registre de l'analyse des comptes fournisseurs, en date du 30 juin 2018 imprimé le 30 juin 2018, totalisant des dépenses de 118 844.19 \$, plus une somme de 17 342.44 \$ consignée au rapport des salaires nets du 30 juin 2018, le tout totalisant 136 186.63 \$, ainsi que les frais bancaires mensuels et paiements au niveau de la dette.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **7.- Correspondance.**

##### **7.1 Demande de contribution**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité Loisirs et Sports organise à la Fête de la St-Jean, des feux d'artifices pour les citoyens du secteur et que par le passé, sur demande, la Municipalité a offert à l'organisme une contribution financière de 150\$ pour l'achat des feux d'artifice.

18-07-185

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jacquelin Golinski, d'accepter la demande de contribution de 150\$ pour aider à payer les feux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**8.- Dossiers municipaux.**

**8.1 TECQ**

**Laverlochère**

**CONSIDÉRANT QU'**un certificat d'autorisation est requis pour l'avancement du projet

**CONSIDÉRANT QU'**une attestation de conformité des travaux signée par un ingénieur doit être transmise au MDDELCC dans les 60 jours après la fin des travaux.

**CONSIDÉRANT QUE** SNC-Lavalin Stavibel inc. est mandaté par la Municipalité pour superviser le projet.

18-07-186

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller, Sébastien Fortier, de mandater SNC-Lavalin Stavibel inc. pour soumettre une demande de certificat d'autorisation pour le projet d'émissaire pluvial et de travaux sur la rue Labelle Ouest.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**8.2.- Dossier eau potable, secteur Angliers**

En attente de rencontre avec MAMOT

**8.3.- Centre communautaire.**

Des travaux sont en cours pour rénover la bibliothèque

**8.4.- Éclairage location caisse et location de bureaux.**

Information donnée

**8.5.- Stationnement personnes handicapées.**

Information donnée sur le suivi des travaux

**8.6.- Développement de terrains**

Suivi sur l'offre d'achat lot 55 Angliers

**8.7 Réseau routier**

Information donnée sur le calendrier de nivelage

Information donnée sur l'épandage d'abat-poussière

Subvention de voirie locale accordée sur des routes de niveau 1 et 2. Il reste à savoir si nous avons des routes de ce niveau sur le territoire.

## **9- Rapport des comités.**

### **9.1.- Brigade incendie.**

**CONSIDÉRANT QUE** Raoul Beaulé est membre actif de la brigade depuis le tout début et qu'il quittera bientôt.

Considérant que la brigade souhaite reconnaître son membre pour les années de service continu qu'il a fournies;

Il est proposé par le conseiller, Sébastien Fortier de lui faire émettre une plaque de reconnaissance.

18-07-187

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller, Normand Bergeron d'allouer un budget de 100\$ pour l'achat d'une plaque.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **9.2.- Commission familiale et MADA.**

Cindy Cotten nous informe de l'adhésion de deux nouveaux membres à la Commission familiale soit Bernadin Létourneau et Stéphanie Hein. Il y a aussi une demande pour savoir s'il reste de l'argent pour le comité. La commission devra soumettre un projet.

**CONSIDÉRANT QU'**une demande est faite pour que Line Bélanger collabore aux rencontres de la commission pour la prise de note et autres travaux de rédaction.

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire apporter son soutien aux organismes locaux;

18-07-188

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, d'accepter la demande pour que Line Bélanger collabore aux rencontres de la Commission.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### **9.3.- Comité patrimoine.**

Rien de nouveau.

### **9.4.- Corporation de développement Laverlochère et Angliers.**

Angliers : Entente signée pour la gestion de l'étudiante embauchée

Il est noté que la conseillère Cindy Cotten s'abstient dans ce dossier.

Laverlochère : Une demande de support financier pour l'embauche d'un

2<sup>e</sup> étudiant au Centre d'interprétation de la guêpe est présenté par le conseiller Normand Bergeron. Un complément d'information est requis.

**9.5.- Foresterie des Quinze.**

Rencontre à prévoir en août

**9.6.- La Régionale.**

Rien de nouveau.

**9.7.- Éducation populaire.**

Rien de nouveau.

**9.8.- Bibliothèque.**

Travaux en cours

**9.9.- Les promoteurs d'Angliers.**

En attente de la rencontre demandée afin de travailler un projet d'entente.

**9.10.- Fabrique St-Viateur d'Angliers.**

Rien de nouveau

**10.- Suivi à la dernière séance du conseil.**

**10.1.- Ligne d'arrêt**

Information donnée sur l'avancement des travaux

**10.2- Enseigne lumineuse**

Besoin d'un logo

**10.3 Logo**

Un projet a été présenté et accepté dans la mesure où l'artiste accepte d'ajouter à son dessin, des conifères en fond pour représenter la forêt mixte et des vagues près du poisson pour une plus grande représentation de l'eau sur le territoire.

**10.4.- Règlement de contrôle et suivi budgétaire**

À adopter préalable au règlement sur la gestion contractuelle

Reporté à une séance ultérieure

**10.5.- Règlement sur la gestion contractuelle**

Reporté à une séance ultérieure

**11.- Affaires nouvelles.**

**11.1 Débroussaillage du bord de la route**

Partage des coûts avec St-Eugène pour la location d'une tête déchiqueteuse. Complément d'information requis sur la distance à couvrir

### **11.2 Toponymie – gentilé**

Reporté à une séance ultérieure

Proposition de faire un appel à tous via un concours

### **12.- Information du maire.**

Une offre pour nettoyer le relais écocentre d'Angliers est présentée par un contracteur. Un complément d'information est requis sur l'état du centre et la quantité de matière à traiter.

### **13.- Période de questions.**

Le maire donne la parole au public et il reçoit les questions de l'assistance.

### **14.- Clôture de l'assemblée.**

Le président déclare la levée de la séance, il est 21h

\_\_\_\_\_  
Daniel Barrette, maire

\_\_\_\_\_  
Lyne Bellehumeur, dg, sec. très.

Je, Daniel Barrette, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

\_\_\_\_\_  
Daniel Barrette, maire